

Parc amazonien de Guyane
Etablissement public du parc national



Conseil d'administration
Séance du 15 mars 2018

Délibération n°2018-253

**Approbation du compte rendu de la réunion
du Conseil d'administration du 16 novembre 2017**

Vu la Loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux Parcs nationaux,

Vu le décret n° 2007-266 du 27 février 2007, créant le Parc amazonien de Guyane ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et accepté les modifications présentées et discutées en séance, décide :

Article 1 :

D'adopter le compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 16 novembre 2017, annexé à la présente délibération.

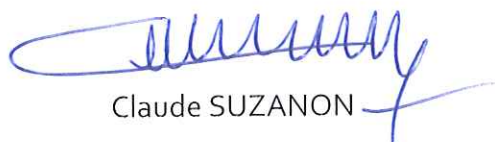
Article 2 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Président du Conseil d'administration,


Claude SUZANON

Le Directeur,


Gilles KLEITZ

Le Commissaire du Gouvernement,
Pour le Préfet de Guyane,
Le Sous-préfet aux communes de l'intérieur


Mathias OTT

Parc amazonien de Guyane
Établissement public du Parc national



Conseil d'administration
Séance du 16 novembre 2017

Étaient présents :

1 - Représentants de l'État :

- Le directeur du service déconcentré chargé de la protection de la nature, représenté par **M. Thomas PETIT-GUYOT**
- Le directeur du service déconcentré chargé de la santé, représenté par **M. Damien BRELIVET**
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'agriculture et de la forêt, représenté par **M. Christian MOREL**
- Le directeur du service déconcentré chargé de la culture, **M. Guy SAN JUAN**
- Le directeur du service déconcentré chargé du tourisme, représenté par **M. Denis GASCHIGNARD**
- Le représentant du ministre de la défense, le commandant supérieur des Forces armées en Guyane, le **Général Didier LOOTEN** représenté par le **Colonel Jean-Pierre CHANARD**

2 - Représentants des collectivités territoriales et des autorités coutumières :

- Le président de la Communauté de Communes des Savanes, **M. François RINGUET**
- Le maire de la commune de Camopi, **M. Joseph CHANEL**
- Le maire de la commune de Maripa-Soula, **M. Serge ANELLI**
- Le maire de la commune de Saül, **Mme Marie-Hélène CHARLES**
- Le maire de la commune de Saint-Élie, **représenté par M. Rodrigue WILLIAM**
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du moyen Oyapock, des hameaux situés sur les rives de la rivière Camopi et du centre bourg de la commune de Camopi, **M. Guy BARCAREL** (arrivé à 10h40)
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du Haut Maroni de la commune de Maripa-Soula, **M. Atipaya ALOIKE**
- Le représentant de l'autorité coutumière du centre bourg et des hameaux de la commune de Papaïchton, **M. Chimili BOUSSOUSSA**

3 - Personnalités qualifiées

- Un représentant d'associations de protection de l'environnement, **M. Laurent KELLE** - WWF Guyane
- Un représentant d'associations de protection de l'environnement, **M. Claude SUZANON** - Association SEPANGUY
- Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel, **M. Lucien PANAPUY**

- Un représentant d’associations dans le domaine économique, social et culturel, **M. Tristan BELLARDIE** - Association Kayak club Maripa-Soula-Lawa
- Une Personnalité compétente dans le domaine du patrimoine matériel et immatériel, **Mme Marie-Paule JEAN-LOUIS**
- Une personnalité désignée par le ministre chargé de l’écologie et du développement durable, **M. Serge URBANO**
- Un représentant du personnel, **M. Micky JACOBIE**

Étaient absents :

- Le représentant du ministre de l’enseignement supérieur et de la recherche, le délégué régional à la recherche et à la technologie de la Guyane, **M. Philippe POGGI**
- Le directeur du service déconcentré chargé de l’industrie, **M. Didier RENARD**
- Le directeur du service déconcentré chargé de l’équipement, **M. Denis GIROU**
- Le représentant du ministre de l’Outre-mer, la cheffe du bureau directeur des affaires économiques, culturelles et sociales de l’Outre-mer **Mme Laurence TEIL**
- Le Président de la collectivité territoriale de Guyane, **M. Rodolphe ALEXANDRE**
- Un conseiller territorial, **Mme Hélène SIRDER**
- Un conseiller territorial, **M. Hervé ROBINEAU**
- Un conseiller territorial, **M. Gauthier HORTH**
- Le président de l’association des maires, **M. David RICHÉ**
- Le président de la Communauté des Communes de l’Ouest Guyanais, **M. Léon BERTRAND**
- Le président de la Communauté des Communes de l’Est Guyanais, **M. Georges ELFORT**
- Le maire de la commune de Papaïchton, **M. Jules DEIE**
- Le représentant de l’autorité coutumière du centre bourg de la commune de Maripa-Soula
- Le représentant de l’autorité coutumière des hameaux du Haut Oyapock et des hameaux de Trois-Sauts, **M. Jacky PAWEY**
- Le représentant de la chambre de Commerce et d’industrie de la Guyane, **Mme Guylaine BOURGUIGNON**
- Le représentant de la Chambre d’agriculture de la Guyane, **Mme Béatrice LAU**
- Le représentant de la Chambre de Métiers et de l’Artisanat de la Guyane, **M. Harry CONTOUT**
- Le Président du Comité de vie locale, **M. Akama OPOYA**
- La Présidente du Conseil scientifique, **Mme Marie FLEURY**
- Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme, **Mme Valérie LINGUET**
- Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme, **Mme Siong YA**
- Un représentant d’associations de chasseurs, **M. Demoï DJANI** - Association des autorités coutumières de la communauté Aluku,
- Une personnalité désignée par le ministre chargé de l’écologie et du développement durable, **M. Gilles BOEUF**
- Le directeur régional de l’ONF, **M. Eric DUBOIS**

Participaient à la réunion :

- **M. Matthias OTT**, Sous-préfet aux communes de l'intérieur,
- **M. Jean-Pierre BERNARDIN**, Chargé du contrôle régional budgétaire des finances publiques de Guyane,
- **M. Albert SIONG**, Président de la Chambre d'agriculture de la Guyane,
- **Mme Aurélie BOCQUET**, Office national des forêts de Guyane,
- **M. Laurent GLADIEUX**, Commandant du centre de conduite des opérations Harpie,
- **M. Thomas MOUZARD**, Responsable des ressources humaines à la mairie de Saül,
- **Mme Juliette DANIEL**, Conseillère municipale de la commune de Maripa-Soula,
- **M. Gilles KLEITZ**, Directeur de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane,
- **M. Arnaud ANSELIN**, Directeur adjoint de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane,
- **M. Yann SALIOU**, Secrétaire général de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane,
- **M. Matthieu DESCOMBES**, Adjoint du chef du service développement durable de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane,
- **Mme Viviane NG KON TIA**, Responsable financier de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane,
- **M. Kupi ALOIKE**, agent du PAG présent pour la traduction en wayana
- **M. José TOLINGA**, agent du PAG présent pour la traduction en aluku
- Le personnel de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane pour le soutien et la logistique du CA.

La séance se tenait à Maripa-Soula, en salle des délibérations de la mairie de Maripa-Soula.

Le Président du Conseil d'administration (CA), Claude SUZANON, souhaite la bienvenue aux administrateurs et les remercie pour leur présence. Il est heureux que pour la première fois le conseil puisse se tenir dans une commune du territoire du PAG. Il remercie le maire de la commune d'avoir gracieusement reçu le PAG dans ses locaux.

Pour beaucoup d'administrateurs, cette visite à Maripa-Soula permet de découvrir et vivre le quotidien des populations du sud de la Guyane et par là mieux appréhender les réalités et les freins au développement du territoire. Il rajoute que le PAG est non seulement tourné vers la conservation mais également vers le développement durable. Les nombreux travaux en cours dans la commune traduisent la mise en marche de ce développement choisi.

Il indique que le PAG a emmené la veille les administrateurs qui le souhaitent, découvrir Gobaya-Soula, un magnifique site éco-touristique en cours d'achèvement. Cela a permis de voir les problématiques de l'orpaillage illégal clandestin avec le barrage militaire sur l'Inini ainsi que les problématiques frontalières, dont les autorités coutumières font régulièrement part en CA, avec un amas de déchets flottant sur le fleuve.

Le président du CA propose de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter rapidement.

Le président annonce que le quorum ne sera pas atteint car plusieurs administrateurs qui avaient initialement confirmé leur venue ont raté l'avion ou ont eu un empêchement. Il propose d'appliquer la délibération prise en février 2016 permettant de convoquer à nouveau le CA dans un délai minimum d'1 heure. Le CA pourra procéder alors valablement aux délibérations, si un tiers des administrateurs est présent et uniquement sur les points à l'ordre du jour.

Les administrateurs présents valident sa proposition.

Toutefois, afin de ne pas perdre de temps, il propose d'aborder les points qui ne demandent pas de délibération en attendant l'heure réglementaire de délai.

Les administrateurs présents valident cette proposition.

Le président fait lecture de l'ordre du jour puis ouvre la séance. Il précise qu'il sera fait mention en questions diverses des motions prises par le Comité de vie locale du PAG.

1. Bilan de l'activité 2017 du PAG

Gilles KLEITZ propose un bilan de l'activité du PAG durant cette année 2017, avec le directeur adjoint Arnaud ANSELIN.

Gilles KLEITZ indique que globalement, il y a eu une complémentarité entre des missions de développement local, des missions de surveillance, des missions scientifiques et des missions éducatives. Il indique que l'année 2017 a été marquée par les 10 ans de l'établissement dont on peut tirer un bilan territorial et scientifique positif, mais avec en toile de fond une recrudescence des activités liées à l'orpaillage illégal. Le PAG a également beaucoup contribué à la visibilité du territoire à travers de nombreuses animations mises en place.

Malgré les contraintes budgétaires nationales, le PAG a eu la confirmation du maintien de ses moyens humains et financiers par son ministère de tutelle pour l'année 2017. Durant cette année, le PAG s'est engagé dans une recherche active de fonds supplémentaires. A ce jour, tous projets confondus, le PAG a fait la demande de 3 millions d'euros en fonds structurels européens (1, 5 million pour le programme LEADER, 150 000 euros pour l'inventaire de la biodiversité communale, 2 projets en instance d'arbitrage dont un concernant la gestion des ressources naturelles et l'autre concernant la coopération régionale).

Concernant la mise en œuvre de la charte, l'évaluation de la convention d'application de la charte de Saül a montré que 55 % des projets ont eu des résultats satisfaisants à très satisfaisants. Des comités de pilotage se sont tenus avec les communes de Maripa-Soula, de Camopi et de Papaïchton pour le suivi de leur convention d'application de la charte. En interne, pour un meilleur suivi des projets de la charte, l'établissement a mise en route la version 4 d'EVA (logiciel de suivi et de capitalisation et déploiement progressif du module de suivi du temps consacré par agent à chaque action).

Dans le domaine de l'activité d'aide au développement local et infrastructures, les principales actions ont été :

- Le « Festimaroni » et le marché artisanal du Maroni en juin 2017 qui ont attiré 3000 participants ;
- L'appui à la conception du schéma agricole de Maripa-Soula et à son ingénierie financière ;
- La finalisation du dispositif microprojets et transition vers le programme Sud Guyane Entreprendre (SGE) ;
- La finalisation des infrastructures internalisées par le PAG sur le sentier Gobaya Soula avec un appui au financement des travaux d'appontement et travaux d'interprétation du sentier débutés en partenariat avec l'Office du Tourisme de Maripa-Soula ;
- La réalisation d'infrastructure en bois à Trois-Sauts en accompagnement à l'insertion des jeunes dans la filière bois ;
- Le démarrage de l'accompagnement d'agrotransformatrice du manioc sur l'Oyapock ;
- Plusieurs « Opérations villages propres » sur les bassins de vie fluviaux avec les mairies ;
- Le soutien à la vie associative par un « Appel à projet » en deux phases et un accompagnement de proximité sur le montage des projets. En 2017, 26 projets ont été soutenus sur l'ensemble du territoire sur les thématiques « jeunesse », « éducation à l'environnement » et « promesses du territoire » ;
- L'amélioration de l'accessibilité (handicap) à Saül et à Papaïchton à travers « Amazonie pour tous » ;

- l'appui à la commune de Papaïchton sur le dossier des abattis Cottica (exposition en préparation, appui sur la réponse à l'AAP en bivouacs en site isolés),
- l'organisation du trail à Saül « Sur les traces du Jaguar » en octobre ;
- la publication de « Rando-amazonie » dans sa version n°2 (anciennement GeoTrek), de son application smartphone et des parcours touristiques de Maripa-soula ;
- L'appui à l'Office du Tourisme de Maripa-Soula pour l'obtention d'un appui financier FSE (fond social européen) sur l'appel à projet « élaboration d'un Pacte sectoriel pour le développement de la filière touristique » et participations au comité de direction de l'Office ;
- L'organisation de deux journées de l'abattis à Camopi ;
- en partenariat avec la DAAC, la restauration de la première maison boni à Boniville Loka (Projet Patrimoine Bâti) et l'obtention de nouveaux financements ;
- La réalisation du Contrat Etude Prospective sur le Haut Maroni, en partenariat avec la DIEECTE, la Commune de Maripa-Soula et de Papaïchton. Environ 600 emplois ont été identifiés basés sur la commande publique sur les 5 années à venir ;
- La mise en œuvre d'une formation guidage, en lien avec les associations de guides en Guyane.

Arnaud ANSELIN prend la parole pour parler de l'activité du PAG en 2017 en matière de lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI).

Il y a eu plus de 80 missions terrains réalisées conjointement avec les FAG et les gendarmes et 2 campagnes de surveillance aérienne (1 autre sera réalisée en début 2018). La dernière campagne réalisée en aout a montré une hausse significative des sites illégaux sur le territoire concerné par le PAG. Tout au long de cette année l'établissement s'est engagé dans une démarche d'armement de ses inspecteurs de l'environnement, le PAG étant actuellement en attente des permis de port d'armes. Le PAG contribue à l'enrichissement de la base de données de l'Observatoire de l'Activité Minière (OAM) et contribue de façon hebdomadaire aux réunions techniques, de renseignement et stratégique du dispositif Harpie. L'établissement poursuit son travail d'alerte au niveau national et a fait parvenir un dossier LCOI au Président de la République ainsi qu'au ministre d'Etat Nicolas HULOT.

Gilles KLEITZ poursuit avec les activités scientifiques, patrimoniales et de production de connaissances partagées. En 2017, les principales actions ont été les suivantes :

- La production de l'outil d'analyse et la finalisation de la carte de formations végétales atypiques ;
- La restitution intermédiaire du programme sur la gestion des ressources halieutiques du Maroni ;
- L'installation de stations météorologiques sur le mont Itoupé et le lancement du suivi de populations d'amphibiens indicateurs du changement climatique ;
- Des contributions importantes à la base de données qui alimente le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) ;
- des conférences sur la toponymie et le bilan des 10 ans de sciences au PAG (Fête de la science) et la publication d'un article dans « Une Saison en Guyane » ;
- la production de plusieurs avis sur des demandes d'APA ;
- la signature et mise en œuvre d'une convention IRD/PAG sur la consultation de la communauté téko en vue d'élaborer un protocole de recueil du consentement ;
- l'organisation des journées du patrimoine 2017 à Maripasoula, Papaïchton et Antecume Pata ;
- la réalisation de la première mission terrain du programme de recherche sur la parole sifflée wayãpi ;
- la finalisation de l'inventaire agrobiodiversité de la communauté téko et la restitution des résultats sur l'Oyapock ;
- le soutien à la transmission des savoirs faire sur le Haut-Maroni avec les associations Yepe et Kamikattop et la finalisation de la construction du carbet de transmission de Cayodé ;
- le soutien aux ateliers de transmission de savoirs et savoir-faire en milieu scolaire dans le cadre des appels à projets du PAG sur le Maroni et l'Oyapock ;
- la réalisation d'un guide de bonne conduite à l'usage des visiteurs en pays amérindien ;

- la finalisation de plusieurs projets cartographiques thématiques (agriPAG 2016, toponymie de la Lawa) ;
- la production par le groupe thématique Sciences Humaines et Sociales du Conseil Scientifique d'un cahier des charges pour l'étude de l'économie familiale sur le Haut Maroni et le Haut Oyapock.

Gilles KLEITZ continue en parlant des activités du PAG en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). Dans ce domaine, les principales activités ont été :

- la mise en œuvre des programmes et animations pédagogiques auprès des scolaires sur le Maroni et l'Oyapock ;
- la mise en place pour la seconde année d'une équipe de jeunes volontaires de service civique (6)
- le soutien et la participation à la formation des enseignants et des associations au montage de projet pédagogique en EEDD ;
- la réalisation de supports et jeux sur l'environnement et le Parc amazonien (dont une mallette de jeux) ;
- le financement à hauteur de 27 000 euros de projets scolaires ou associatifs en EEDD ;
- des animations grand public à l'occasion des rendez-vous nationaux (semaine des déchets, fête de la nature...).

En ce qui concerne la coopération régionale, Arnaud ANSELIN précise les actions menées :

- la finalisation et soumission au Pôle Europe de la CTG d'un dossier pour un projet de coopération régionale et de dialogue entre les aires protégées du Guyana, du Suriname et de la Guyane Française, (sur financement FEDER-PCIA). La commission d'attribution est prévu le 08 décembre 2017;
- un échange transfrontalier avec les autorités surinamaises sur le Haut-Maroni sur la question de la gestion des déchets ;
- la contribution au rapport régional « Cibles Aichi 11 » (Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 pour la planète). Il s'agissait de voir comment les aires protégées de la Guyane contribuent à ces objectifs internationaux en terme de surface couverte;
- contribution à l'accueil et la visite éco touristique de Vila Brazil (Brésil), en partenariat avec le Parc national des Monts Tumucumaques ;

Gilles KLEITZ précise que l'essentiel des actions du PAG est fait en partenariat. Il cite quelques actions en partenariats, à savoir :

- le suivi des conventions cadre avec les intercommunalités (CCOG et CCEG) ;
- la participation aux réunions du Conservatoire des Espaces Naturels de Guyane ;
- la participation au groupe IRISTA (acteurs de la recherche en Guyane) ;
- le dialogue avec la CTG sur plusieurs sujets comme la jeunesse, l'EEDD... ;
- des contributions aux données géographiques de la plateforme guyanaise GéoGuyane ;
- l'engagement et des contributions fortes auprès du réseau des Parcs nationaux français (groupes de travaux thématiques, présidence du collège des directions, négociations pour le rattachement des parcs nationaux à l'AFB).

Gilles KLEITZ conclut avec le fonctionnement de l'établissement. En 2017, les principales actions ont été :

- le chantier de la construction de la maison du parc à Maripa-Soula. Ce chantier a été arrêté en juin principalement à cause de problème d'approvisionnement légal en bois ; sa reprise est prévue dès que possible ;
- le chantier de la construction de la maison du parc à Camopi qui est engagé ;
- la finalisation de deux carbets de passage à Taluen ;
- le renouvellement de 8% de l'équipe de l'établissement ;
- l'évolution statutaire des contractuels de l'établissement en « quasi-statut de fonctionnaire » de l'Agence Française de la Biodiversité ;

- le séminaire de l'équipe du PAG les 28 et 29 septembre ;
- La tenue de 2 réunions du Comité de vie locale ;
- Le 1er conseil d'administration de l'établissement à Maripa-Soula.

Il ajoute que la liste des décisions prises par le directeur en 2017 figure dans le dossier de travail. Il s'agit essentiellement de décisions de prise en charge de transport car l'établissement contribue fortement à la logistique des missions des partenaires publics et associatifs dans ces territoires enclavés. Les autorisations d'accès en zone cœur concernent principalement Saut-Parasol (Saint-Elie) dont l'accès nécessite des moyens hélicoptés.

Le Président remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Serge URBANO remercie pour la communication de la liste des décisions prises par le directeur en 2017. Il indique que dans les autres parcs nationaux la liste des décisions prises par le directeur est jointe à chaque CA en fonction des sujets qui seront abordés. Cela permet de suivre ce qui se passe sur le territoire en termes de décisions et d'autorisation. Il demande de mettre à disposition les 3 décisions concernant le régime APA ainsi que le courrier adressé au Président de la République concernant l'orpaillage illégal. Concernant la réflexion sur les priorités de conservation du cœur de parc pour les parcs nationaux, il souhaite avoir les conclusions de cette réflexion.

Arnaud ANSELIN indique que le PAG fera parvenir à M. URBANO les décisions sur le régime APA demandées. Il précise tout de même que les décisions prises par le directeur sont disponibles et accessible à tous sur le site web du PAG dans la rubrique de « recueil des actes administratifs ».

Gilles KLEITZ dit que la copie du courrier adressé au Président de la République peut être transmise aux administrateurs à titre d'information cependant il ne s'agit pas d'une lettre ouverte, le contenu est donc confidentiel et ne doit pas être diffusé à d'autres personnes que les administrateurs.

Concernant la réflexion sur les priorités de conservation pour le PAG, il s'agit spécifiquement de la zone cœur de parc. Dans le diagnostic qui a été fait au moment de la création du PAG, les enjeux de conservation ont été peu différenciés géographiquement en terme d'espèces et d'habitats. Depuis 1 an et demi, le conseil scientifique du PAG travaille sur cela et a réalisé une production concernant les espèces sur lesquels le PAG a une responsabilité particulière de conservation. Une réflexion est également en cours, par le conseil scientifique du PAG, sur le type d'habitats à conserver. Une cartographie est en cours, croisant les zones d'orpaillage illégal avec les enjeux de biodiversité, afin de cibler les zones prioritaires de conservation.

Laurent KELLE demande comment fluidifier l'accès aux rapport ou travaux du PAG pour les administrateurs. Ces derniers peuvent être les ambassadeurs de ces travaux auprès du grand public ou un public plus averti. D'autre part, il souhaite avoir des précisions sur les autorisations d'accès délivrées par le directeur pour le sentier des émerillons.

Gilles KLEITZ pense que fluidifier la mise à disposition d'information opérationnelle et concrète pour les administrateurs leur permettra effectivement de jouer pleinement leur rôle d'administrateur en étant des relais d'information. Pour ce faire, il est possible de transmettre systématiquement aux administrateurs par e-mail des informations sur les productions du PAG, au fil de l'eau ; il faut que cela devienne un réflexe. Par ailleurs, le PAG met régulièrement ses publications sur son site web. Un e-mail d'invitation peut être envoyé aux administrateurs à chaque publication, les invitant à aller visiter le site web du PAG. Concernant le chemin des émerillons (chemin reliant le bassin de vie des wayanas à celui des téko et wayampis), il est parcouru 3 à 4 fois par an par des groupes touristiques accompagnés par des guides. Le PAG a pris le parti d'autoriser l'accès à ce sentier du fait de la très faible fréquentation et parce que c'est un produit touristique attractif.

Marie-Paule JEAN-LOUIS pense que le rapport synthétique qui vient d'être fait reflète bien la diversité des actions qui ont été menées par le PAG et ses partenaires sur le territoire. Elle désire avoir plus d'information sur l'accueil et la visite éco-touristique de Vila Brazil (Brésil), en partenariat avec le Parc national des Monts Tumucumaques.

Gilles KLEITZ informe que ce sont des investisseurs privés d'Oiapoque qui ont la volonté d'ouvrir des activités à Vila Brazil. Ils ont pris contact avec le PAG via le Parc national des monts Tumucumaques et se sont déplacés sur la rive française pour entamer des discussions avec un certain nombre d'acteurs pour voir ce qu'il était possible de proposer en termes d'hébergement, de restauration et de service. Ils étaient particulièrement intéressés par tous les produits touristiques que l'on pouvait développer. En résumé, c'était une mission exploratoire initiée par le Parc national des monts Tumucumaques avec des investisseurs privés. A Vila Brazil, il y a une capacité à mettre en place des offres extrêmement attractives par rapport à ce qui peut être fait à Camopi (sur la rive d'en face). Il est important de comprendre l'ensemble de ces zones de vie, c'est-à-dire les 2 rives du fleuve Oyapock. Une action faite d'un côté aura obligatoirement des répercussions, bonnes ou mauvaises, sur l'autre rive.

Joseph CHANEL dit que la coopération entre Camopi et Vila Brazil est très importante car il y a des problèmes communs comme les clandestins, la santé et l'éducation. Le problème à régler en premier est l'éradication des clandestins pour ensuite développer les projets touristiques. Récemment, il a participé à une réunion à Oiapoque avec les autorités brésiliennes, le parc national des monts Tumucumaques et l'ambassade de France au Brésil pour débattre des problèmes communs aux 2 rives transfrontalières. En participant à ces réunions, il a appris que dans le Parc national des monts Tumucumaques, on ne laissait pas les orpailleurs « faire n'importe quoi », il se demande pourquoi dans le PAG tout leur est permis. Il compte participer très prochainement à d'autres réunions à Macapa, Fortaleza puis Brasilia afin de trouver des solutions aux problèmes des clandestins et de l'orpaillage illégal.

Mathias OTT communique qu'il est prévu le 15 décembre 2017 la tenue d'un « conseil du fleuve » qui permet de réunir les autorités françaises et brésiliennes sur tous les sujets de coopération. A l'ordre du jour de ce conseil, il est prévu de discuter du volet de coopération touristique plus précisément écotouristique, on parlera également de la gestion des déchets. Il tient à préciser que « Ilha bela » et « Vila Brazil » n'ont pas d'existence légale. Ce sont des villes qui se sont créées au fur et à mesure par les clandestins mais qui n'ont pas le droit d'être dans le Parc national des monts Tumucumaques. Il dit qu'il faut être extrêmement vigilant afin de veiller que d'autres villes illégales ne se créent pas sur la rive brésilienne et sur la rive française. Avant de parler de projets touristiques, il faut parler de légalité.

(NB : Vila Brazil a bien dorénavant un statut légal, et son périmètre a été exclus du PNMT).

Guy SAN JUAN dit qu'au vu des nombreuses actions menées par le PAG dans le domaine de la culture, il conviendrait que la DAAC et le PAG puisse signer en 2018 une convention cadre afin de mutualiser leurs actions. Cela permettrait d'avoir une vision claire sur les projets communs en cours et à venir.

Gilles KLEITZ dit que depuis plusieurs années, il est institué un comité de direction entre la DAAC et le PAG (1 à 2 fois par an) afin de faire le point sur les projets en cours. La prochaine réunion sera programmée au plus vite.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le Président informe que le délai exigé d'1 heure est maintenant écoulé puis fait l'appel : 21 membres sont présents. On peut donc procéder à la tenue normale du CA. Il propose donc de reprendre l'ordre du jour prévu.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 22 juin 2017

Le Président demande aux administrateurs s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de procès-verbal qui leur a été transmis.

Serge URBANO dit qu'au point 11 du procès-verbal, il est noté sa demande d'inscrire à l'ordre du jour de ce CA une présentation des impacts de l'orpaillage illégal sur les différents habitats, notamment que l'ONF présente son travail de suivi environnemental de l'impact de l'activité minière légale et illégale en Guyane. Il demande ce qu'il en est.

Le Président explique que ces points ont été reportés au prochain CA car le directeur de l'ONF et son adjoint ne pouvaient pas être présent au présent CA.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, la délibération est mise au vote.

Après la lecture de la délibération, le procès-verbal de la séance du 22 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

3. Validation du mémorandum d'accord entre le PAG et Amazon conservation team Surinam

Arnaud ANSELIN explique qu'il s'agit d'un protocole d'accord avec une ONG (organisation non gouvernementale) internationale qui intervient en partie au Surinam, Amazon conservation team (ACT). Le siège d'ACT se trouve à Arlington, en Virginie (Etats-Unis). L'organisation internationale est très impliquée auprès des communautés locales au Suriname, en Colombie et au Brésil. Son budget annuel est d'environ 3 millions de dollars. ACT Surinam mène dans le sud du Suriname un travail sur le long terme avec les populations Matawaï (noirs-marrons), Trio et Wayana (amérindiens) sur la promotion de la gestion durable des territoires, le soutien des filières locales (agriculture, artisanat...), le renforcement de la gouvernance communautaire ainsi que de la transmission des savoirs et des traditions intergénérationnelles.

Il indique que les premiers échanges avec ACT ont eu lieu lors de la réunion régionale que le PAG avait organisé à Maripa-Soula en avril 2016 avec tous les gestionnaires d'aires protégées de la région. Les échanges se sont poursuivis par e-mail. Une nouvelle rencontre physique a eu lieu les 18 et 19 septembre 2017 à Paramaribo à laquelle ont participé pour le PAG le Président du CA et le directeur adjoint, les discussions ont porté sur les opportunités de collaboration. Des sujets de coopération potentiels ont été précisés, à savoir :

- Les modes de subsistance durables des communautés et l'accès aux services de base ;
- La cartographie de l'utilisation des sols, planification, zonage et gestion ;
- Le partage d'informations sur l'impact de l'orpaillage sur les écosystèmes et les communautés locales, ainsi que sur les solutions possibles à ce problème ;
- Les systèmes de surveillance et de suivi ;
- La sensibilisation, l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- Les méthodologies sur les questions de gouvernance ;
- La reconnaissance des cultures et savoirs coutumiers et autochtones et transmission entre les générations.

Arnaud ANSELIN présente le projet de protocole d'accord et explique que les 2 grands objectifs portent sur :

- l'information et le retour d'expérience sur les programmes de terrain développés dans les

différents villages et zones géographiques dans lesquelles travaillent respectivement le PAG et ACT-Suriname.

- la mise en place des programmes conjoints dans la zone transfrontalière entre le Suriname et la Guyane française, avec pour objectifs la conservation et le développement de modes de subsistance durables des habitants.

Le protocole couvrira une période de 3 ans (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020). Des points d'étape annuels sont prévus. Il précise que ce document n'a pas pour but de créer des relations légales ou de constituer un accord contractuel légalement contraignant entre les parties. Tout projet spécifique devra faire l'objet d'une convention dédiée à cela.

Le Président remercie Arnaud ANSELIN et passe la parole aux administrateurs.

Laurent KELLE voudrait savoir quelle perception a le PAG de l'accueil et du positionnement des acteurs publics surinamais concernés sur ce protocole d'accord. Il témoigne d'un travail dans la zone transfrontalière du Maroni, avec la communauté Galibi et de certaines crispations de la part du gouvernement surinamais.

Arnaud ANSELIN dit que lors du déplacement au Surinam au mois de septembre, le PAG a également été reçu par le ministre du développement du Surinam (ancien consul du Surinam en Guyane) et des hauts cadres du ministère des forêts et de la gestion des ressources naturelles. Le PAG n'a pas perçu de crispations entre l'ONG ACT et les représentants du gouvernement surinamais présents. L'organisation est bien positionnée dans le panorama avec les institutions surinamaises. D'autres organismes surinamais étaient présents à cette réunion

Damien BRELIVET demande quelles sont les sources de financement de cette ONG et si elle avait déjà fait des démarches de coopération avec d'autres structures de la rive française avant le PAG.

Arnaud ANSELIN dit, qu'à sa connaissance, le projet de protocole d'accord avec le PAG est la première démarche de coopération avec une structure française de Guyane de la part d'ACT. Concernant le financement d'ACT, il informe que le responsable de recherches de fonds est M. Dominiek PLOUVIER (ancien responsable du WWF Surinam).

Gilles KLEITZ précise que l'ONG est financé par des donations privées et publiques qui proviennent principalement des Etats-Unis. Un nouveau responsable « Europe » a été nommé et est chargé de faire le tour des bailleurs de fonds européens.

Laurent KELLE ajoute que l'ONG ACT est aussi financée par le WWF et Conservation International.

Serge URBANO dit que dans la rédaction du protocole, il faut une déclaration d'intention. Dans la partie 4. « Domaines de coopération généraux », il propose :

- à l'alinéa b, de remplacer le terme « garde » par « ranger » afin de ne pas créer d'interprétation.
- à l'alinéa c, il est parlé d'orpaillage. Il demande que la précision soit faite s'il s'agit d'orpaillage légal et/ou illégal.

Il propose également que la notion d'avoir « l'accord écrit préalable de l'autre partie avant toute acte » soit étendu dans tout le document.

Arnaud ANSELIN dit que pour l'orpaillage, il n'y a pas de précision car autant pour le PAG la différence entre les activités aurifères légales ou illégales est très claire, au Surinam cette différence est plus ambiguë. Ce point concerne donc les activités aurifères en général (légales et illégales) qui soulèvent de nombreuses problématiques environnementales.

Gilles KLEITZ dit que le PAG est vigilant sur la coopération interEtat et la coopération inter-aires protégées ainsi que la coopération établissement public / ONG. Il pense qu'il y a un intérêt à pouvoir avancer de façon technique sur des sujets impossibles à traiter au niveau diplomatique ou inter-état, dès lors que l'on est dans une approche inter-acteurs et technique, notamment en proximité géographique. Il faut jouer des avancées que peuvent apporter ainsi le dialogue transfrontalier.

Tristan BELLARDIE dit que les premières personnes concernées par cette future collaboration sont les populations. Il souhaiterait avoir leur avis.

Kupi ALOIKE dit que cette ONG travaille à Anaipake sur la rive surinamaïse face à son village. Il a constaté que l'ONG a engagé plusieurs jeunes afin de les former. Pour le moment, il n'y a pas de bureau où se rendre.

Arnaud ANSELIN ajoute que concernant Anaipake, ACT vient juste de commencer à travailler dans ce village, les actions sont donc appelées à se développer.

Jean-Pierre CHANARD demande quelle sont les produits utilisés par l'ONG concernant les systèmes de surveillance et moyens de télédétection.

Arnaud ANSELIN dit que le PAG n'a pas été dans ce niveau de détail lors des discussions avec ACT. Il a plus été question de la présentation de la cartographie participative, c'est-à-dire permettre aux communautés locales de localiser sur une carte les ressources qu'elles utilisent. ACT Surinam n'ayant pas de très gros moyens, il ne pense pas qu'il utilise des outils extrêmement sophistiqués, comme des images satellitaires ou autres.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, la délibération concernant la signature du mémorandum d'accord est mise au vote. Après la lecture de la délibération, elle est adoptée à l'unanimité.

4. Validation du Budget initial de l'exercice 2018 (BI 2018)

Yann SALIOU indique qu'il fera une présentation à 2 voix avec la responsable financière, Viviane NG-KONTIA

Yann SALIOU commence par le contexte d'élaboration de ce budget initial.

Il indique que pour les enveloppes « Intervention » et « Fonctionnement », il s'agit de maintenir la valeur ajoutée du PAG sur le territoire. Concernant l'enveloppe « Investissement », le but est de finaliser les réalisations en cours principalement les maisons du parc de Maripasoula et de Camopi. La subvention du ministère de tutelle devrait être constante par rapport à celle de 2017 (7 523 142 euros). Il y aura probablement une diminution de -1 en ETP et ETPT (en attente d'une confirmation écrite). Plusieurs programmes cofinancés sont mis en place tels que Sud Guyane Entreprendre, le programme LEADER, le programme de gestion des ressources naturelles, le projet de coopération internationale des aires protégées ainsi que la poursuite du programme agrotransformation. Tout cela nécessite une avance de trésorerie d'environ 450 000 euros.

Il informe que le BI 2018 est axé sur 5 volets principaux :

- L'accompagnement des acteurs du territoire dans une logique de développement durable :
 - La filière bois avec des programmes de formation-action « construction ouvrages bois », la

gestion des ressources et espaces forestiers.

- La filière agriculture avec la mise en œuvre du Pôle Agro-écologique de Maripasoula et la professionnalisation des agriculteurs.
- Le tourisme : Amazonie pour tous, la professionnalisation de la filière du guidage, l'aménagement de sentiers et itinéraires, la promotion de la destination « Sud Guyane ».
- La valorisation des patrimoines culturels et savoir-faire artisanaux : la transmission des savoirs et la réhabilitation du patrimoine bâti de Loka et Boniville.
- La surveillance et police avec le maintien de 2 missions de surveillance aérienne liées à la lutte contre l'orpaillage illégal.
- La culture avec la restauration de la maison Agasso.
- Les sciences avec l'atlas de la biodiversité communale (ABC Saül).
- L'éducation à l'environnement avec des actions d'animations et de sensibilisation, des outils pédagogiques.

Concernant les autorisations budgétaires en recettes, il y a une diminution de 9% en 2018 par rapport au dernier BR 2017 (budget rectificatif). Cette diminution est due principalement aux recettes fléchées. Sont inscrits en recettes :

- La reconduction de la subvention.
- Les recettes propres, ce sont les redevances logement de fonction et régie.
- Les financements de l'état fléchés avec un solde de subvention d'investissement de 162 000 euros et CPER LEADER de 15 348 euros.
- D'autres financements publics fléchés : gestion des ressources halieutiques 24 000 euros, LEADER 13 061 euros, Sud Guyane Entreprendre 146 550 euros, programme agrotransformation 59 100 euros, programme AYMARA 9700 euros.
- Des recettes propres fléchées, c'est-à-dire le solde de la convention 2017 avec GMF et une avance de la convention 2018 avec GMF, TEMEUM pour le projet saki satan.

Il poursuit avec les autorisations budgétaires en dépenses qui concernent les enveloppes « Personnel », « Fonctionnement », « Intervention » et « Investissement ».

Pour l'enveloppe « Personnel », il y a une augmentation de 5 % en 2018 par rapport au dernier BR 2017 soit une enveloppe de 5 839 660 euros, qui représentera 73% des charges et 62% du budget total de l'établissement. Cette augmentation prend en compte :

- Les nouveaux emplois hors-plafond : Leader, Sud Guyane Entreprendre, agrotransformation, animation gragerie, gestion des ressources naturelles, programme de coopération internationale entre aires protégées.
- L'impact PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), ARE (Allocation d'aide au retour à l'emploi).

Pour l'enveloppe « Fonctionnement », compte tenu des opérations fléchées inscrites au BI 2018, il y a une prévision de +10% en AE (autorisation d'engagement) et de +5% en CP (crédit de paiement) par rapport au dernier BR 2017. En comptabilité budgétaire un besoin d'AE à hauteur de 1 911 416 euros et un besoin de CP à hauteur de 1 958 528 euros.

Les opérations fléchées inscrites au BI 2018 sont les suivantes:

- Le programme de gestion des ressources naturelles
- Le programme AYMARA
- Le projet de coopération internationale entre aires protégées
- Le programme agrotransformation
- Le programme Leader, tranche 1 et 2
- Amazonie pour tous
- Sud Guyane Entreprendre

Il précise qu'hors opérations fléchées, il y a une prévision d'exécution de -7% en CP.

Pour l'enveloppe « Intervention », il y a une prévision de -13% en AE et de -24% en CP par rapport au dernier BR 2017. En comptabilité budgétaire un besoin d'AE à hauteur de 233 050 euros et un besoin de CP à hauteur de 228 520 euros. Bien que les crédits ouverts en AE soient en diminution, les moyens ne sont pas en baisse sur cette enveloppe car les enveloppes intervention et fonctionnement concourent aux mêmes actions de manière complémentaire. Il cite quelques exemples d'actions inscrites au BI 2018 :

- Dispositif d'appel à projets
- Définition et animation stratégie EEDD
- Étude des grands chants Wayampi
- Ateliers de transmission Wayana - Apalaï
- Développement de la production d'huile de maripa
- Soutien aux associations pour des événements culturels
- Développement de l'agrotransformation à Maripasoula, phase II
- Projet grageries
- Chantiers-écoles sur les ouvrages bois à Camopi-Trois-Sauts
- Amazonie pour tous
- Accompagnement à l'arrivée du service public d'électricité dans les écarts du haut-Maroni et soutien aux initiatives alternatives en zones non desservies

Viviane NG-KON-TIA prend la parole et détaille l'enveloppe « Investissement ».

En comptabilité budgétaire il y a un besoin d'AE à hauteur de 275 940 euros et un besoin de CP à hauteur de 1 427 400 euros en 2018 qui se décompose de la façon suivante:

- une prévision de dépenses de 242 072 euros pour les besoins en investissements courants : logiciels, renouvellement ou acquisition de matériels techniques et outillages, remplacement d'un matériel défectueux ou acquisition d'un complément d'équipements (mobilier, matériel de transport, matériel informatique, agencement infrastructure)
- 9 900 euros fléchés sur le programme de gestion des ressources naturelles
- 1 175 473 euros fléchés comme restes à payer en 2017 sur les programmes de construction en cours tels que la construction maison du parc de Maripasoula (MOE + OPC + Construction) ainsi que la construction maison du parc de Camopi (MOE + construction).

En comptabilité générale, le total des charges tient compte des opérations d'ordre (dotations aux amortissements et provisions) et s'élève à 8 347 708 euros. Le total en produits (comptabilisation en droits constatés – opérations cofinancées, reprises sur amortissements) est de 8 309 291 euros, soit un résultat déficitaire de -38 417 euros.

En conclusion, Viviane NG-KON-TIA dit que le budget 2018 est présenté et proposé en cohérence avec les enjeux et les contraintes de l'établissement et tient compte :

- d'une diminution de -1 des moyens en ETP et ETPT pour les emplois sous plafond (84,80 ETPT et 84 ETP) ;
- du maintien de la subvention ;
- des moyens en Personnel en augmentation de +295 898 euros (augmentation mécanique, effectif complet, mesures nouvelles, postes hors plafond) ;
- des moyens en fonctionnement à la hausse compte tenu des opérations financées (+172 822 euros en AE et + 92 986 euros en CP) mais à la baisse de -7% (hors opérations financées) ;
- d'une enveloppe Intervention en diminution et qui représente 2% des dépenses globales ;
- d'une enveloppe en investissement à la baisse en AE (-697 745 euros) et en CP (-705 195 euros).

Le budget initial fera apparaître un solde budgétaire déficitaire de -1 333 587 euros équilibré par la trésorerie disponible en début d'exercice 2018. La trésorerie estimée au 31/12/18 est de 199 492 euros, soit 9 jours de charges. Le prélèvement sur le fonds de roulement sera de 1 366 636 euros, ce qui ramène

le niveau du fonds de roulement en fin d'exercice à 493 366 euros soit 22 jours de charges.

Yann SALIOU ajoute que les ressources liées au projet PCIA et au projet AMI Biodiversité n'ont pas été intégrées dans ce budget car le PAG n'a pas encore de notification écrite. L'intégration de ces recettes modifiera les résultats de façon conséquente.

Le PAG travaille dans une projection à 2 ans d'avance afin d'avoir une idée de la trajectoire financière de l'établissement.

Le Président remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Jean-Pierre BERNARDIN dit que depuis plusieurs années le PAG connaît une augmentation progressive des charges liée à des augmentations automatiques (les salaires...). L'établissement vit principalement (à plus de 90%) avec la subvention de son ministère de tutelle et étant donné le contexte de contrainte budgétaire au niveau national, il n'y a aucune garantie de maintien des moyens d'une année sur l'autre. Le niveau de fond de roulement présenté en fin d'exercice 2018 sera à son niveau plancher, il serait dangereux pour la santé financière de l'établissement de descendre plus bas. Il conseille à l'établissement de se ménager des ressources propres. Le budget 2018 sera très contraint, le solde déficitaire présenté est conséquent. Pour 2019, il faudra veiller à avoir un meilleur solde afin de ne pas avoir à trop toucher au fonds de roulement.

Toutefois la soutenabilité financière du PAG n'est pas remise en cause.

Claude SUZANON craint l'effet pervers de la recherche des fonds propres. Il craint que le ministère s'appuie sur cela pour justifier la diminution de la subvention octroyée à l'établissement.

Gilles KLEITZ dit que l'établissement est conscient d'arriver à la fin de l'utilisation de son « matelas de sécurité » (son fonds de roulement). Le ministère a à plusieurs reprises demandé au PAG de diminuer son fonds de roulement à 1 mois voire 15 jours de charges, pour l'exercice 2018 le PAG ira au deçà de cette demande. La limite des fonds européens est que pour les obtenir cela génère un gros effort en temps de travail (recherche, montage des dossiers...) mais pour les avoir comptablement l'établissement doit faire des avances de trésorerie, en plus des fonds propres liés à ces projets, qui pèsent sur son budget. Le PAG continue ses recherches en matière de mécénat sur des sujets tels l'EEDD et le patrimoine. L'établissement espère trouver un équilibre plus robuste, en visant à terme 25% de recettes extérieures pour faire face aux contraintes de la finance publique.

Tristan BELLARDIE signale que le CA alerte depuis 2012 sur le fait que le PAG arriverait à une telle situation (l'utilisation de la majorité de son fonds de roulement). En 2018, le PAG n'aura plus de marge de manœuvre, il n'aura plus les moyens de compenser un déficit ou en retard d'entrée d'argent. Sur le territoire, le PAG est attendu sur sa capacité d'intervention mais s'il n'a plus les moyens pour le faire, on lui enlève sa plus value. Le PAG a beau être le plus grand parc national français et européen, avoir plus de 50% de la biodiversité française, il pense que cela reste de « belles phrases » qu'on affiche au moment voulu mais ces plus-values ne sont pas pris en considération financièrement par le ministère.

Albert SIONG revient sur le fait que la trésorerie estimée au 31/12/18 est de 199 492 euros, soit 9 jours de charges. Il dit qu'il est impossible pour un établissement de travailler sereinement avec un niveau de trésorerie aussi faible. Il faut au moins 1 mois voire 2 mois de charge en trésorerie. Dans cet état, il sera difficile d'approuver ce budget.

Gilles KLEITZ rappelle que c'est un budget prévisionnel et que l'établissement a 1 année pleine pour avoir de nouvelles recettes d'autant plus que comme l'a souligné Yann SALIOU les recettes des fonds européens n'ont pas encore été comptabilisées dans le budget présenté. En fonction des signaux envoyés lors du 1^{er} trimestre 2018, le PAG fera un budget rectificatif qu'il présentera au prochain CA. Il pense qu'à ce moment là la trésorerie estimée au 31/12/18 sera ramené à 15 jours voire 1 mois de charges. S'il n'y a pas de changement, un échange sur le budget 2018 sera quand même possible au prochain CA.

Jean-Pierre BERNARDIN insiste sur le fait que le budget présenté par le PAG pour l'année 2018 est soutenable. En comptabilité stricte, le paiement des charges est assuré. Il ne souhaite pas que les observations qu'il a émises un peu plus tôt soient traduites comme une situation financière catastrophique car ce n'est pas le cas. Il a tenu ces propos car il est dans son rôle de contrôleur budgétaire et doit inviter l'établissement à tendre vers un meilleur solde budgétaire.

Il rappelle que pour les établissements publics, les normes en matière de trésorerie sont drastiques et ne permettent pas aux établissements d'avoir une grande marge de manœuvre. Il est demandé aux établissements de diminuer au maximum leur fonds de roulement et d'avoir une trésorerie tendue.

Matthias OTT indique que le préfet veillera à ce que le budget du PAG soit maintenu l'année 2018 afin de permettre à l'établissement d'assurer ses missions, notamment auprès des populations du territoire. La prise en compte des spécificités de la Guyane sera relayée auprès des ministères concernés. Cependant, il souligne une période de fortes contraintes budgétaires où le maintien des subventions d'année en année constitue déjà un effort particulier du gouvernement et révèle une volonté politique de soutien du PAG. Il faudra à moyen termes développer d'autres ressources de financement du PAG pour que l'établissement continue à croître.

Serge URBANO affirme qu'en comptabilité il est possible de mettre « les produits constatés d'avance », il demande s'il est possible d'intégrer les fonds européens dès à présent au lieu d'attendre la notification pour le faire. Ou alors ne faut-il pas revoir les ambitions du PAG pour 2018 à la baisse c'est-à-dire prioriser les actions pour en faire moins. D'autre part, il dit que les présidents des parcs nationaux ont lancé « l'appel de Barcelonnette » en direction du ministre Nicolas HULOT sur les contraintes budgétaires de l'exercice 2018. Il voudrait savoir quelle a été la réponse du ministre.

Claude SUZANON dit concernant « l'appel de Barcelonnette » qu'une nouvelle réunion est prévue avec le ministère au mois de décembre pour faire le point.

Gilles KLEITZ précise que pour « les produits constatés d'avance », il est nécessaire d'avoir un document qui atteste cette avance (un courrier, une délibération, une décision...) de l'organisme bailleur de fonds. Le PAG n'a rien reçu de tel pour le moment. Il rappelle qu'hors opérations fléchées, il y a une prévision d'exécution de -7% en CP. Cela traduit un effort de baisse des charges conséquent (environ 150 000 euros) et de recherche systématique d'efficience. Le PAG souhaite continuer ses actions sur le territoire et peut difficilement faire plus d'effort tout en continuant à être efficace.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, la délibération approuvant le budget initial de l'exercice 2018 est mise au vote. Après la lecture de la délibération, elle est adoptée à la majorité (moins 1 abstention).

5. Point sur la situation de l'orpaillage illégal

Arnaud ANSELIN fait un focus sur le territoire du PAG et commence par les résultats de la campagne de survols PAG du mois d'août 2017.

Il dit que sur Papaïchton, on a constaté une stabilité du nombre de sites avec des déplacements locaux, soit 20 sites actifs.

Sur Saul, on a constaté 8 sites actifs soit le niveau d'activité observé depuis novembre 2015. Il y a un retour des chantiers à 10 km à l'ouest du bourg et une forte hausse de sites à Certitude, limitrophe du PAG.

Sur Camopi, on a constaté 35 sites actifs. C'est malheureusement un nombre record de sites depuis 10 ans. L'augmentation est diffuse sur des secteurs habituels. Cela impacte les habitants de la commune.

Sur Maripa-Soula, on a constaté une hausse très forte de sites avec 114 sites actifs (+61). Il y a une explosion de l'activité, supérieure à novembre 2016. Il y a une flambée sur le sud (Dégrad Roche / Lipo-Lipo /Waki-tampock) qui impacte le bassin de vie des villages amérindiens.

Pour l'ensemble du territoire concerné par le PAG, il y a donc 177 sites actifs. Il n'a jamais eu autant de sites actifs constatés. Cette situation peut être expliquée en partie par le fait que les survols du mois d'août ont été fait dans une période de relève des forces de l'ordre, donc il n'y avait pas d'opération de lutte pendant les survols.

Il poursuit par un bilan de la surveillance PAG en 2017 (au 31/10/17). Il y a eu :

- 92 missions surveillance :
 - 500 h/j de missions,
 - 53 missions concernent l'orpaillage illégal dont 33 missions conjointes (GEND/FAG).
- Pour le volet judiciaire, 17 PV ont été dressés :
 - 11 en zone cœur,
 - 6 en aire d'adhésion,
 - Tous contre X et sur l'orpaillage illégal (classés sans suite car le contrevenant n'est pas identifié).

Arnaud ANSELIN fait le point concernant l'armement. En matière de formation, 14 agents ont été formés à l'arme de poing par l'ONCFS. Un entraînement régulier sera réalisé par le SMPE (ONCFS / AFB). Une instruction armement a été transmise au ministère en octobre et doit passer aux prochaines instances paritaires. Les autorisations de port d'arme sont à la signature en Préfecture. Il y a eu un investissement important de l'établissement en temps pour la formation et en achat d'équipement adapté.

Une réflexion en interne est en cours sur la stratégie police. Il s'agit de définir où le PAG met les moyens car il y a plusieurs thématiques :

- Police-Surveillance : LCOI, réglementations espace protégé et faune/flore...
- Connaissance du territoire : mission de prospection sur secteurs inconnus du Parc,
- Sensibilisation : habitants, chasseurs, restaurateurs...
- Suivi des patrimoines : suivi faune, archéologie...

Arnaud ANSELIN conclut en disant que le protocole entre le Parquet et le PAG est en cours de refonte afin de transcrire les nouvelles compétences données aux inspecteurs de l'environnement par la Loi Biodiversité et LEROM (code minier).

Jean-Pierre CHANARD dit qu'en avril 2016, le général commandant supérieur des forces armées mettait dans ses comptes-rendus qu'il fallait s'attacher pour 2017 à maintenir le niveau de l'orpaillage au même niveau (période où le nombre de chantier avait considérablement baissé). Normalement, il y a 2 opérations harpie d'envergure par an qui dure 2 à 3 mois. En 2017, il n'y en a eu qu'une seule qui est en cours depuis le mois d'octobre. Une opération avait débuté en février 2017 mais a été stoppé le 20 mars à cause du mouvement social qu'a connu la Guyane durant 1 mois. Au mois de mai, les forces armées étaient missionnées sur le centre spatial du fait des tirs de fusée. Au mois de septembre, les forces armées étaient missionnées sur les Antilles du fait des catastrophes cycloniques. Pendant ces mois d'arrêt, il y avait tout de même des patrouilles.

Il informe que l'opération harpie en cours a débuté le 04 octobre et a visé premièrement le site d'Eau Clair. 41 puits et galeries (sites primaires) ont pu être détruits par explosifs. Pour le secteur de Saül, Certitude et Repentir sont en cours avec comme objectif la destruction de sites.

Il ajoute que la coopération mensuelle avec les homologues brésiliens est effective et a permis récemment de nombreuses saisies à Saint-Georges. La coopération fonctionne également avec les homologues surinamais. Le 05 décembre à Maripa-Soula l'ambassadeur de France au Surinam accompagnera les patrouilles du bourg à Antecume-pata afin de lui montrer la situation. De prochaines opérations de lutte sont planifiées. Lors de campagnes de survols du PAG, si des opérations de lutte sont programmées, elles se font car il ne pense que ce soit réaliste ni judicieux de tout arrêter ou ajouter des opérations à cause des campagnes de survols du PAG. Il faut que les résultats traduisent la réalité.

Laurent GLADIEUX dit que l'activité « garimpeira » est de plus en plus forte et est concentrée à 70% sur des territoires hors du PAG, cela signifie que l'activité « garimpeira » sur le territoire du PAG est de 30%. Durant 2017, les opérations harpie ont baissé de 31% à l'échelle de la Guyane mais ont augmenté de 5% sur le territoire du PAG. Plus de 60% des destructions par Harpie ont lieu sur le territoire du PAG. 4,6 millions d'euros de matériel a été saisi depuis 2014 et réutilisé dans la lutte contre l'orpaillage illégal. Il conclut en disant qu'il y a d'autres volets à dynamiser (autre que le répressif), par exemple le volet médiatique, le volet préventif et le volet administratif.

François RINGUET dit qu'il respecte et salut le travail fait par les forces de l'ordre mais les chiffres sont parlants. Il pense que la France ne souhaite pas vraiment éradiquer l'orpaillage illégal en Guyane. Au lieu d'envoyer ses troupes dans les autres pays, la France devrait s'occuper de son pays car jusqu'à preuve du contraire, « la Guyane c'est la France ». Il ne pense pas que cette situation serait tolérée si cela se passait dans l'hexagone. Hormis les dégâts sur l'environnement que fait l'orpaillage illégal, il y a aussi des dégâts humains sur la population et les enfants en particulier (empoisonnement au mercure). La légion est basée à Kourou et il voit les militaires brésiliens venir se former auprès d'eux. Il demande pourquoi les légionnaires n'ont pas le droit d'agir réellement dans la lutte, ils sont pourtant formés pour cela. Lors des missions, ils ne font pratiquement que de la logistique. Il faut leur donner plus de pouvoir lors de ces missions. Il pense qu'on est dans une démagogie, qu'on ne fait que masquer un système en faisant croire que l'on met tous les moyens alors que ce n'est pas vrai. Localement, on ne pourra rien faire tant que la métropole n'aura pas décidé d'éradiquer l'orpaillage. Pour les forces armées françaises, 10 000 garimpeiros ne sont pas un problème : « Il suffirait de les faire exploser ». La solution, c'est de rentrer en guerre contre les garimpeiros. Il considère que la pédagogie et la répression ne fonctionnent pas avec les brésiliens car dans la mentalité brésilienne, on vit au jour le jour.

Mathias OTT dit que la lutte contre l'orpaillage illégal est un sujet très difficile et il ne pense pas qu'il y ait de solutions miracles pour l'éradiquer. En Guyane, l'Etat met de gros moyens financiers et humains dans la lutte donc il pense que le succès n'est pas qu'une question de moyens. Le président de la République lors de sa récente venue en Guyane a reconnu que les résultats de la lutte étaient moindres par rapport à ce que la population et les élus attendent. Il a proposé de revoir la stratégie de lutte en changeant de méthode et de paradigme et qu'il n'y ait aucun tabou dans les propositions. Le préfet met donc tout en œuvre pour mener à bien cette réflexion avec tous les partenaires concernés.

Tristan BELLARDIE dit qu'il faut utiliser les moyens de lutte qui correspondent à la réalité de terrain. Les garimpeiros n'hésitent pas à faire feu sur les forces de l'ordre donc il faut que la riposte soit équivalente voire au-dessus, alors que ce n'est pas le cas. Il pense que la méthode utilisée par les forces de l'ordre n'est pas adaptée et l'augmentation croissante des sites d'orpaillage illégal le démontre. La population souffre au quotidien. Tous les jours sur le fleuve, il y a un vrai ballet de pirogues remplies à ras-bords pour l'approvisionnement des sites, les garimpeiros ne se cachent plus et n'ont plus peur des forces de l'ordre. D'autre part, concernant le barrage de l'Inini, il voudrait savoir quelle lecture la gendarmerie fait par rapport à son accès. Il dit être opérateur touristique et avoir immatriculé ses pirogues pour être en conformité avec la loi. Actuellement, on parle de permis fluvial. Des pirogues ont dû faire demi-tour alors qu'elles allaient approvisionner des chantiers légaux. Il a l'impression que tout est mis en œuvre pour empêcher l'accès à cette zone aux opérateurs touristiques et personnes légales. Il pense qu'on se trompe de combat en faisant cela.

Laurent GLADIEUX dit que la gendarmerie doit être avisé au préalable quand il y a du ravitaillement de chantiers légaux. Les personnes doivent fournir la photocopie des factures et la gendarmerie procède à la vérification in situ la nature des marchandises. Il rappelle qu'en Guyane personne n'a de permis de naviguer par conséquent l'acheminement de marchandises par voie fluviale par un professionnel n'est pas légal. La DEAL est en train de travailler afin d'obtenir un permis dérogatoire par validation des acquis et de l'expérience, permettant la navigation sur le fleuve.

Il dit qu'on le prévient dès qu'il y a un souci sur le barrage de l'Inini. Il avait été prévenu lorsque l'équipe de M. BELLARDIE a voulu aller jusqu'à Saut-Sonnelle avec des touristes. Il a demandé de bien avertir les personnes que cette zone est dangereuse (dernièrement un cadavre y a été retrouvé) avant de les laisser passer. Il ajoute que l'immatriculation des pirogues permet d'avoir un suivi du flux logistique. Il demande à M. BELLARDIE de le prévenir par mail lorsqu'il prévoit des visites au-delà du barrage de l'Inini.

Gilles KLEITZ dit que les derniers résultats démontrent une réelle déficience de l'efficacité du dispositif de lutte. Depuis 10 ans qu'existe le PAG, il précise une moyenne de 100 sites d'orpaillage illégal actif, sans qu'on puisse arriver à faire baisser ce chiffre. Si on ne change pas de méthode, il ne pense pas que les résultats s'amélioreront. Plusieurs dizaines de millions d'euros sont investit dans cette lutte, sans compter l'investissement humain, avec des résultats hélas insuffisants. Le Président de la République a parlé de « rénovation de la lutte » et il pense qu'il faut explorer toutes les possibilités. Dans le Parc national des Monts Tumucumaques, il y a 1000 fois moins de moyens humains et financiers, mais leurs résultats de lutte contre l'orpaillage sont meilleurs. Cela pousse à la réflexion et mérite d'être étudié (militarisation de la lutte, régime d'exception, durcissement des actions dans le respect des personnes).

6. Information sur le rattachement du PAG à l'agence française pour la biodiversité (AFB)

Gilles KLEITZ rappelle que l'AFB a été créée suite à la promulgation de la Loi Biodiversité qui prévoit que les parcs nationaux y soient rattachés. Ce rattachement se traduit par la mise en commun de moyens et de services. Il rappelle que lors du dernier CA de juin, il a été présenté le projet de convention de rattachement des parcs nationaux à l'AFB. Ce document précise les modalités de mise en commun de ces moyens. Les services concernés sont notamment les ressources humaines, la communication, les sciences l'informatique et l'animation de groupes thématiques. Les parcs nationaux gardent pour autant leur système de gouvernance actuel (CA, conseil scientifique...). La négociation se poursuit entre l'AFB et les parcs nationaux afin chacun y trouve un avantage. D'ici le premier CA de l'année 2018, les négociations devraient être achevées et le projet finalisé de convention de rattachement des parcs nationaux à l'AFB sera présenté dans tous les conseils d'administration des parcs nationaux pour discussion puis validation.

Il informe que le circuit de financement des parcs nationaux est modifié à partir de 2018. Le financement des 65 millions relatif au subventionnement pour charge de service public des 10 parcs nationaux ne figure plus dans la loi de finances 2018 et dans le budget direct de l'Etat. C'est désormais une dotation des agences de l'eau qui financera les parcs nationaux, par le biais de l'AFB. Le collège des directeurs des parcs nationaux, est très vigilant sur la mise en place de cette réforme institutionnelle surtout concernant une éventuelle réduction des crédits à cette occasion. Les parcs nationaux ont besoin de conserver leurs moyens afin d'accomplir leurs missions. Il ajoute que d'ici le prochain CA, les négociations seront plus avancées et un nouveau point pourra être fait.

Le Président remercie le directeur et passe la parole aux administrateurs.

Serge URBANO demande si dans l'avenir le financement des parcs nationaux va reposer sur les capacités de financement des agences de l'eau.

Gilles KLEITZ souligne que l'esprit de la loi sur l'eau en 2006 puis de la loi biodiversité en 2016 est bien de rapprocher les logiques de politiques publiques de biodiversité de celles de l'eau, avec les notions de bassins versants et de bassins écosystémiques. La gouvernance de l'eau fonctionnant bien en France depuis 50 ans, avec les comités de bassins et les redevances « eau » qui rapportent à 2 200 000 000 euros par an, l'idée est que cela s'applique aussi à la biodiversité, c'est à dire à la gestion des écosystèmes qui contribuent à la qualité de l'eau. Il pense donc que c'est un nouveau système de financement des aires protégées en France, qui va se développer progressivement, qui fait sens, et qui doit permettre de garantir une bonne stabilisé des recettes.

7. Point d'avancement de la structuration de la filière agricole et d'agro-transformation à Maripa-Soula

Matthieu DESCOMBES et Juliette DANIEL font la présentation de ce point.

Juliette DANIEL précise qu'elle est l'élue de Maripa-Soula déléguée aux affaires foncières, agricoles et forestières. L'idée du marché est venue du constat qu'au centre bourg de Maripa-Soula, il y avait beaucoup trop de personnes installées dans des petits baraquements pour vendre leurs produits ici et là et également du fait qu'il y a très peu de produits à la vente issus de l'agriculture locale.

La commune a engagé un technicien pour faire, dans un premier temps, un diagnostic de la situation « agricole » de la commune, puis, dans un deuxième temps, pour rédiger le schéma directeur de développement agricole de la commune. L'idée du pôle agricole est ainsi née.

Pour la financer, la commune a fait des demandes et obtenu une subvention de 700 000 euros, plus une subvention du CNES de 150 000 euros. Il reste encore des financements à identifier, car le projet est budgété à 1,5 million d'euros.

La commune a besoin de valoriser ses agriculteurs qui travaillent depuis des années et ont développé un savoir-faire qui mérite d'être connu. La commune souhaite mettre en avant des produits de qualité, fabriqués dans les normes et obtenir un label afin de pouvoir commercialiser ces produits en dehors de Maripa-Soula. Localement, il y a des marchés à prendre pour les agriculteurs avec la construction de l'internat, du lycée... La commune souhaite petit à petit éliminer les produits venant du Surinam qui ne sont pas aux normes européennes. La commune souhaite également avoir un espace de préservation des productions agricoles comme le manioc rouge ou blanc, qui tendent à disparaître. L'aménagement foncier du pôle agricole sera confié à l'EFPA. Elle souligne l'aide très précieuse du PAG dans ces processus.

Matthieu DESCOMBES parle des avancées sur le plan technique en lien avec les partenaires. Il souligne que les enjeux sont :

- de sécuriser l'agriculture vivrière en valorisant et encourageant les pratiques et en les accompagnant sur des aspects très précis comme la gestion de l'espace et la connaissance des pratiques ;
- d'accompagner l'agriculture en transition, pour la montée en compétences locale par des formations et par la mise en réseau ;
- de mettre des outils à disposition : infrastructures adaptées aux besoins de production, de transformation et de commercialisation.

Il indique que le CFPPA de Matiti est partie prenante du dispositif de professionnalisation des agriculteurs du Sud de la Guyane dans le cadre de sa mission de formation et d'animation des territoires. Il développe des actions d'informations et de diffusion de connaissances pour une professionnalisation des agriculteurs du Haut-Maroni depuis 2010. Le PAG est partenaire de ce dispositif depuis son démarrage, sur le plan technique d'une part (co-construction des actions, partage d'informations, co-animation de certains projets spécifiques tels que l'agrotransformation etc.) et sur le plan financier d'autre part, avec

une subvention annuelle visant à conforter le dispositif et à assurer quelques actions spécifiques non éligibles aux fonds européens.

Il précise que le projet de salle de transformation à usage collectif est né des différentes actions menées auprès des agrotransformateurs. Il vise à répondre aux enjeux techniques et organisationnels et à accompagner les producteurs en améliorant leurs conditions de travail (pénibilité, productivité et qualité) et leur autonomie (disponibilité en matériel de qualité, capacité de gestion et de projection, de commercialisation...). En attendant que la salle soit construite, c'est la cuisine du collège qui est utilisée. Le démarrage des travaux est prévu en début 2018.

Avec la structuration du collectif d'agrotransformateurs (création de l'association OLI TAANGA), des besoins d'animation de la filière sont apparus. A ce titre, une mission d'animation agroalimentaire a débuté en juin 2017 (portage PAG, financement FNADT). L'objet premier d'accompagnement du collectif d'agrotransformateurs sur les aspects techniques de leurs activités est complété par une démarche de préfiguration de l'exploitation de la future salle d'agrotransformation, et de promotion des produits emblématiques du territoire. Sous la gouvernance collégiale des partenaires directs du projet, la mission se poursuivra durant les deux prochaines années (année 1 : préfiguration, année 2 : animation et gestion de la salle). Il indique que le chantier du marché de plein vent a débuté en septembre 2017. Pour se développer le partenariat doit être élargi avec la commune de Papaïchton, les associations et les consommateurs locaux, la CCOG, la chambre d'agriculture, la DAAF, les groupements de producteurs, le réseau de distributeurs et l'Office du tourisme de Maripa-Soula.

Matthieu DESCOMBES conclut en disant que ce projet agricole est en lien avec l'ensemble des problématiques du territoire, particulièrement :

- Etre en réseau avec les structures dédiées et les communes partenaires ;
- Aménager l'espace communal ;
- Intégrer l'agriculture et la gestion forestière ;
- Elaborer des référentiels technico-économiques adaptés ;
- Rendre les aides financières plus accessibles ;
- Conserver et valoriser l'agro-biodiversité ;
- Identifier, conserver et valoriser les savoirs et savoir-faire.

Le Président remercie les intervenants et demande quelle est la place de l'élevage dans ce projet.

Juliette DANIEL dit que dans le concept de ce pôle agricole il est prévu un espace de 60 hectares pour l'élevage. 3 jeunes ont déjà fait connaître leur intérêt.

Le Président passe la parole aux administrateurs.

Albert SIONG dit qu'à Maripasoula l'agriculture est majoritairement vivrière et familiale. Etant donné la croissance démographique galopante de la commune, il faut intensifier la production agricole et passer à une agriculture professionnelle de masse. Il pense qu'il faut au préalable trouver des agriculteurs motivés et qui acceptent de se professionnaliser. Il est heureux de savoir que le CFPPA a commencé un travail dans ce sens et il dit que la chambre d'agriculture est là pour accompagner les jeunes agriculteurs dans leur installation. Des fonds européens sont disponibles pour cela. La commune doit pouvoir mettre à disposition, dans des zones humides pour l'irrigation des sols, au moins 20 hectares par agriculteur pour la production de fruits et légumes afin qu'il puisse en vivre.

Thomas PETIT-GUYOT alerte sur l'intensification de la production agricole. Il rappelle que l'on est dans un parc national avec des enjeux de conservation, il faut veiller aux impacts environnementaux. L'intensification doit être écologique et pratique.

Matthieu DESCOMBES dit que cela a été pris en compte dans le projet et propose, avec l'accord de la

commune, que le projet pilote agro écologique et agro forestier qui détaille tous ces aspects soit présenté à la DEAL.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le Président passe au point suivant.

8. Date du prochain CA

Après discussion, il est décidé de tenir le prochain CA le 15 mars 2018, au siège du PAG à Rémire.

9. Questions diverses

Le Président distribue pour information les 13 motions prises par le Comité de vie locale lors de sa réunion du 08 novembre 2017. Elles concernent, entre autres, le désenclavement, la santé, l'électrification des villages et la gestion des déchets.

Gilles KLEITZ dit que ces motions ont leur place dans les différents groupes de travail des assises de l'outremer et peuvent être relayées par les administrateurs.

Les administrateurs n'ayant pas de question et l'ordre du jour étant épuisé, le Président du CA remercie les administrateurs de leur présence. Il tient à adresser des remerciements spécifiques à toute l'équipe du PAG, en particulier Gilles FARNY (responsable de la délégation du Maroni), la délégation du Maroni et Rosiane Mandé (assistante de direction), qui ont œuvré pour la bonne tenue de ce conseil à Maripa-Soula car il sait que l'organisation a été exigeante.

Il lève la séance à 13h45.

Le Président du Conseil d'administration du
Parc amazonien de Guyane,
M. Claude SUZANON